

# COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

---

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du vendredi 5 juillet 2019

Nombre de conseillers  
municipaux :

exercice : 13  
présents : 6  
votants : 10

L'an deux mil dix-neuf  
le cinq juillet à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues  
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation :** 29 juin 2019

**Présents :** MM Jean-Luc TRICOT, Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU et Mme Sandrine JORLAND.

**Excusés :** Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON), Mme Marion RIOU (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT), M Pascal MARUEJOULS (1 pouvoir à M Stéphane MOTTET) et Mme Nathalie COUTURIER (1 pouvoir à Mme Sandrine JORLAND).

**Absents:** MM Laurent MICAELLI, Guillaume COLOMBANI et Bertrand MARION.

**Secrétaire de séance :** M Samuel GONNON.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 17 mai 2019, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Présentation d'un écran extérieur d'informations par la société Anikop**

Monsieur Eric Lalanne de la société Anikop à Limonest (groupe LDLC) présente un écran extérieur d'informations d'une longueur de 192 cm sur une hauteur de 120 cm soit 2,3 m<sup>2</sup>. Cet écran est protégé et devra être placé près d'un local communal.

L'ensemble du matériel a un prix de 18.300 € TTC et il est sous garantie pendant 3 ans. Il faut compter deux mois de fabrication après la commande. Le forfait installation, paramétrage et formation coûte 240 € TTC et l'abonnement mensuel permettant d'afficher de nombreuses informations (météo, résultat sportif, manifestations, informations importantes etc ...) est de 72 € TTC. La formation permettra d'être autonome et de piloter l'écran nous-même. Le logiciel permettra d'être réactif et d'actualiser le contenu des informations diffusées à l'attention des Belmontois.

Il serait intéressant de voir sur place un écran avec des photos et du texte à la rentrée soit le samedi 14 septembre au matin soit le 21 septembre.

Le choix de l'emplacement est délicat et plusieurs endroits sont proposés qu'il faudra étudier. Après débat, monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite poursuivre l'étude et la réponse est positive à l'unanimité.

Une autre société Id system a déposé un devis et elle viendra présenter son projet à la rentrée afin de comparer les deux solutions.

#### **Extinction nocturne partielle de l'éclairage public**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Samuel Gonnon afin qu'il présente l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public à Belmont. Il rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de

l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue et il s'avère qu'il n'y a pas plus de cambriolages.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a sollicité le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et a mis en œuvre les adaptations nécessaires pour certains quartiers de la commune : chemin de la Broquetière, Clos des Collonges, route de Villefranche, tour de l'église, centre du village et devant l'école.

D'autres zones pourront être déterminées dans les années prochaines mais il faut prévoir un budget de 8.000 euros par armoire d'éclairage mise aux normes.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

Les horaires d'extinction sont fixés par la commune et en principe se situent entre 23 heures 30 et 5 heures du matin.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Par contre, certains font remarquer qu'un village dans le noir est triste.

Un vote est organisé ou l'on comptabilise 3 contre et 7 pour.

Le conseil à la majorité décide que l'éclairage public sera interrompu dès que les horloges astronomiques seront installées. Il charge monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

### **Avis sur le règlement local de publicité (RLP) de la commune de Lozanne**

Conformément à l'article L581-14-1 du code de l'environnement et aux articles L153-1 et suivants du code de l'urbanisme, le conseil municipal de Lozanne en date du 9 mai 2019 a approuvé le projet de révision du règlement local de publicité.

Monsieur le Maire précise que ce projet est aujourd'hui soumis pour avis au conseil.

Après avoir donné lecture des principaux points du projet qui définit trois zones de publicité réglementée (ZPR) numérotés 1,2 et 3 et qui modifie certains éléments non conformes à la jurisprudence récente, monsieur le Maire propose de donner un avis favorable.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil à l'unanimité décide de donner un avis favorable à ce projet de révision du RLP de la commune de Lozanne.

### **Revalorisation du loyer du multi commerce**

Monsieur le Maire expose que le loyer du multi commerce d'un montant de 508,17 euros par mois doit être revalorisé chaque année sur la variation de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) publié par l'INSEE. L'indice du 1er trimestre 2019 a été publié au Journal Officiel s'élève à 114,64.

En conséquence, le nouveau loyer s'établit à :

$$\frac{\text{Montant du loyer actuel (508,17 €)} \times \text{nouvel indice IRL (114,64)}}{\text{Ancien indice IRL (111,33)}} = 523,27 \text{ euros}$$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide à l'unanimité de la modification du loyer selon la formule ci-dessus.

- dit que le nouveau montant mensuel du loyer sera de 523,27 euros applicable au 1<sup>er</sup> juin 2019.

## **Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEVA – Exercice 2018-**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues a transmis à la commune pour approbation son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018

Monsieur le Maire le détaille et le commente à l'assemblée municipale, qui après en avoir valablement délibéré approuve à l'unanimité le rapport annuel 2018 du président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

### **Questions diverses**

#### **Point sur les travaux**

\*Extension du commerce « O Ptit Plaisir » : Les travaux débuteront le mardi 3 septembre avec l'intervention de la société Blanchon en maçonnerie.

\*Accessibilité des bâtiments communaux aux Personnes à Mobilité Réduite : Pour l'école et la salle d'animation, les travaux seront étalés de juillet aux vacances de la Toussaint.

\*Création d'une fontaine place Sophie Poncet : les travaux commenceront le 8 juillet avec l'intervention de la société Rodriguez, le terrassier. La fin du chantier est prévue le 31 juillet.

\* La fresque sur le mur des Varennes est en cours de réalisation.

#### **Devis pour filtrer l'eau du lavoir**

Le devis reçu de la société Instal'Aqua de Mickaël Astier pour filtrer l'eau du lavoir a été réactualisé. Monsieur Samuel Gonnon s'est renseigné et a trouvé une solution intéressante pour une alimentation électrique particulière avec un abonnement forfait à 8 € par mois. Il va réessayer de saisir une demande à Enedis sur internet ; cela semble un peu compliqué.

Pour le nettoyage à haute pression, c'est la société Charrin qui interviendra comme elle l'a déjà fait l'an passé.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis d'Instal'Aqua et les interventions qui sont associées à l'opération. Le montant est estimé à 2000 euros TTC.

#### **Dégradations sur la commune et police pluri communale**

Parmi les nombreuses dégradations constatées dans le village, monsieur le Maire cite la vitre du nouveau tableau d'affichage situé sur la place Sophie Poncet qui a été brisée et incendiée. La boîte aux lettres de l'école a été endommagée ainsi que 4 luminaires extérieurs sur le parvis de l'école. La fresque dans la cour de l'école a été abîmée.

Le dévidoir de papier toilette dans les toilettes publiques a subi un début d'incendie etc...

Le montant des réparations s'élève à 2168 euros.

La police pluri communale a mis en place des actions de surveillance au niveau de la mairie et de l'école.

Elle est aussi intervenue pour des contrôles de vitesse route de Villefranche et a procédé à de nombreuses verbalisations.

#### **Aire de covoiturage**

Lors du dernier conseil municipal, monsieur le Maire avait indiqué qu'un système de covoiturage géré par la SNCF était à l'étude et que des points d'arrêts avaient été définis : vers la gare de Lozanne, à Chatillon, à Légny, à Civrieux et à Belmont vers l'abri bus route de Villefranche.

Des mâts seront posés sur chacun de ces emplacements financés par la Communauté de Communes (CCBPD) pour un montant de 4.500 € par panneau. Des plaquettes d'informations utiles pour le fonctionnement du service seront à disposition.

#### **Inaugurations**

Monsieur le Maire propose de fixer la date d'inauguration du local voirie, de la salle Decotton et de la fontaine le samedi 31 août à 11 heures.

### Animation

Le feu d'artifice sera tiré de la cour de l'école le samedi 13 juillet à 23 heures 15.

Le bal commencera à 21 heures et l'animation a été confiée à un nouveau Belmontois du lotissement Les Lavandières professionnel en la matière. Un service de restauration est prévu par le commerce « O Ptit Plaisir ».

### Compte rendu du conseil d'école et rentrée 2019/2020

Lors du conseil d'école du 27 juin, la directrice a annoncé la venue d'Elodie Pradel, enseignante titulaire en remplacement des deux personnes à mi-temps.

Un bilan des nombreuses activités scolaires réalisées en cours d'année a été présenté

Les effectifs sont de 76 élèves actuellement.

Un nouveau carnet de correspondance sera mis en place à la rentrée.

Pour l'année prochaine, un cross sera organisé le 5 octobre à Alix. La semaine de la littérature se déroulera en mars et le projet d'un intervenant en musique en accord avec la commune devrait aboutir.

Compte tenu de la période de canicule, monsieur le Maire a répondu à une demande de climatisation en précisant qu'il faudrait envisager sur le budget 2020 de climatiser une pièce.

### Fibre

L'armoire devrait être installée cet été.

### **Compte rendu des commissions et syndicats**

#### Animation

Monsieur Jérôme Lebeau présente le bilan de la soirée théâtre de rue « Engrainage » du 18 mai dernier. Les recettes s'élèvent à 1.155 € et les dépenses à 1.660 € soit un déficit de 505 €. Cette pièce a eu un beau succès car elle est moderne et inventive. Le reste des marchandises achetées pour l'apéritif dinatoire a été offert au Sou des Ecoles pour la kermesse.

#### Ambroisie

Une réunion d'informations s'est déroulée à la CCBPD le 18 juin. Il faut retenir qu'il est important d'arracher les plants d'ambroisie au bon moment, ni trop tard ni trop tôt dans la saison. La lutte contre l'ambroisie est un travail à long terme quand on sait qu'une seule plante contient 3000 graines.

#### Espace Pierres Folles

Monsieur Jérôme Lebeau a assisté au conseil d'administration du 6 juin. On constate toujours une baisse de la fréquentation.

Concernant le projet d'agrandissement en lien avec Géopark, de nombreux architectes ont répondu à la consultation et trois ont été sélectionnés et doivent présenter une esquisse d'un projet chiffré au cours de l'été.

#### Communication

Monsieur Michel Hequet prépare le prochain flash infos.

#### SYDER

Monsieur Samuel Gonnon a assisté à la dernière réunion où il a surtout été question d'un litige avec Enedis concernant la signature d'un contrat.

#### SIVU de la Pray

Monsieur Samuel Gonnon présente un compte rendu de la dernière réunion notamment quelques données financières. Le branchement coûte 2.200 euros au demandeur. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau traité revient à 1,23 € et on le paye 1,77 €. Ce sont les branchements nouveaux

qui payent en grande partie le fonctionnement de la station. Si ce nombre devait diminuer, il faudrait augmenter le prix du m<sup>3</sup>.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 20 septembre à 19 heures, le conseil d'adjoints au vendredi 13 septembre à 18 heures 30.

La séance est levée à 21 heures.